

## **Communiqué de presse :**

### **Enseignement catholique**

## **550.000 € de cotisations de la complémentaire santé des salariés détournés de leur objet par la Fnogec**

La Fep-CFDT a constaté que la Fédération nationale des Ogec (FNOGEC) s'est servie, à la hauteur de 550.000 €, dans la caisse des cotisations complémentaires santé du régime de branche, cotisations très majoritairement payées par les salariés.

La FNOGEC a facturé la rémunération de 15 de ses salariés alors que les accords paritaires ne permettent de facturer que 54.000 € pour la prise en charge du secrétariat des commissions paritaires dédiées à la protection sociale et 8.000 € pour des frais généraux.

Cette opération a été effectuée de façon unilatérale par la fédération patronale sans que les organisations syndicales n'en soient informées. Le régime de branche est pourtant censé être géré paritairement par les représentants des employeurs et les représentants des salariés.

La FNOGEC porte ainsi atteinte au pouvoir d'achat des salariés car ses agissements ont contraint les partenaires sociaux à augmenter davantage les cotisations complémentaire santé au 1<sup>er</sup> janvier 2025.

Le Président de la FNOGEC a refusé de rembourser les fonds perçus et n'a pas répondu aux demandes de précisions de la Fep-CFDT.

La Fep CFDT saisit le Procureur de la République ainsi que le Directeur général du travail (DGT - Ministère du travail) et le Directeur de la Sécurité sociale (Ministère de la Santé),

La FEP-CFDT, première organisation syndicale de la Formation et de l'Enseignement privés, exige le remboursement des sommes perçues et agit pour défendre les intérêts des salariés.